

Exigeants

pour le

changement!

Avec le SE-Unsa, participez au changement !

L'École à quel rythme ?

Ce sujet, sans cesse controversé, du rythme scolaire a été soulevé par Vincent Peillon, notre nouveau ministre de l'Éducation Nationale, qui a annoncé un retour à la semaine de quatre jours et demi en primaire dès la rentrée 2013. La journée scolaire est trop longue, les chronobiologistes ne cessent de le répéter. Il serait intéressant en effet de faire terminer les enfants plus tôt l'après-midi en aménageant après l'école des activités culturelles et sportives proposées



gracieusement. Un problème d'équité risque néanmoins de rapidement se poser entre des communes susceptibles de tenir ce genre d'engagement financièrement et de proposer des encadrants pour ces activités et d'autres qui tout simplement ne pourront pas, faute de moyens. Or, c'est bien l'ensemble des temps de vie de l'enfant qui doit être traité en cohérence.

Une très large concertation avec les multiples acteurs concernés s'avère indispensable : enseignants, personnels, familles, collectivités territoriales, monde associatif...

Pour le SE-Unsa, la question du rythme scolaire ne peut se limiter à l'école primaire et doit aussi concerner le collège et les lycées. L'organisation de l'aide personnalisée est également à repenser et doit prendre place dans le temps scolaire pour tous.

Suite à l'audience entre le ministre et les représentants du SE-Unsa au plan national, le calendrier de la «refondation» de l'école doit être desserré. Enfin, au-delà du temps de l'enfant, la question du service des professeurs des écoles et de son organisation devra être mise sur la table au moment des négociations. Toute évolution devra marquer une amélioration pour la réussite des élèves comme pour les conditions de travail de leurs enseignants.

Émeline BOURCIER

Évaluation des enseignants : du passé vers l'avenir

Ultime provocation du gouvernement sortant : le Premier ministre a signé, le 7 mai, le décret sur l'évaluation professionnelle des enseignants. Ce texte a été publié le lendemain au JO, le 8 mai.

Jusqu'au bout, cet esprit «revanchard» aura dominé ! En utilisant la courte période qui séparait l'élection du nouveau Président de la passation de pouvoir, pour régler ses comptes avec les enseignants et leurs syndicats, le gouvernement sortant a une nouvelle fois montré le peu de respect qu'il a porté à la profession !

Après le refus du ministre Chatel de renoncer à son projet malgré l'unanimité du vote contre en Comité technique ministériel (CTM), pour le SE-Unsa, l'abrogation du texte était la seule porte de sortie dans ce conflit. C'est ce que nous avons porté auprès des candidats pendant la campagne.

L'annonce faite par le ministre, dès ses premiers jours rue de Grenelle, assurant que «dès la prise de fonction de François Hollande et la mise en place du nouveau gouvernement, ce texte sera abrogé» est donc un signe positif envers la profession.

Ce dossier figure à l'ordre du jour du CTM du 20 juin.

Il sera bel et bien abrogé, avant fin août a même annoncé le ministre !

Revalorisation : un dossier urgent

Salaires bloqués, ratios «rationnés», revalorisation au rabais pour un petit quart de la profession..., le quinquennat qui s'est achevé a sérieusement entamé notre pouvoir d'achat. Le nouveau gouvernement doit prendre des décisions radicalement différentes.

Depuis dix ans, nos rémunérations ont évolué nettement moins vite que l'indice des prix avec, en prime, trois années de blocage salarial. Au bout du compte, une perte sèche de 12% du pouvoir d'achat. À la moitié de la carrière, un enseignant gagne aujourd'hui 250 euros de moins que son collègue au même échelon dix ans plus tôt. Cela ne peut plus durer !

Nos ratios d'avancement à la hors-classe sont parmi les plus bas de la Fonction publique. Même dans notre ministère, ces ratios sont couramment supérieurs à 30% (inspecteurs,...). Avec 2%, celui des PE détient le record absolu du plus bas taux de promotion de tous les fonctionnaires. Celui des CPE est deux points en dessous de celui des enseignants du secondaire. Là encore ça ne peut plus durer !

Les comparaisons internationales sont sans appel : l'écart de rémunération entre un enseignant français et l'un de ses homologues européens atteint 20%...

Pendant dix ans, nos métiers ont souffert. La sensation de déclassement a envahi toute la profession. Il faut que ça change ! Dès l'installation du nouveau gouvernement, le SE-Unsa a saisi le ministre de l'Éducation nationale de ces problématiques.

Des réponses et des engagements rapides sont nécessaires.

Au SE-Unsa : exigeants pour le changement !



L'élection de François Hollande réjouit au moins 51,67 % des français et donc, statistiquement un grand nombre de nos adhérents et militants. Ces résultats des élections présidentielles dans notre pays ouvrent la porte à un soupçon d'espoir pour notre système éducatif. Les électeurs, en choisissant l'alternance, ont opté pour le changement ! Quel changement précisément ? Il est trop tôt pour le dire en détail. Celui-ci sera plus clair lorsque le processus démocratique aura atteint son terme après le 17 juin.

L'attente est immense et les chantiers sont considérables dans une situation économique peu favorable mais nos concitoyens et nos collègues en particulier veulent être entendus, reconnus et respectés.

Un dossier important sera celui des retraites : notre organisation, l'Unsa, était au premier rang du combat contre la réforme du précédent gouvernement. Le retour du droit à la retraite à 60 ans sera une bonne nouvelle pour toutes celles et ceux qui ont leurs annuités.

Pour ce qui est de l'Éducation nationale, le SE-Unsa a rappelé au nouveau ministre que nous allions être exigeants pour ce changement. Et celui-ci ne doit pas être réservé au niveau national, mais doit s'exercer aussi dans les territoires : les instances de concertations locales doivent être réunies sans tarder et jouer leur rôle, mieux qu'avant.

Des dossiers essentiels - qu'il s'agisse de la politique de jeunesse, des rythmes scolaires, de la correction des inégalités entre territoires, du socle commun de compétences, de la réflexion sur le collège et celle sur le lycée ou de la reconstruction de la formation des personnels enseignants et d'éducation - le nécessiteront !

Au SE-Unsa, nous sommes prêts à prendre nos responsabilités et à mettre en avant nos priorités pour que le changement ce soit maintenant, mais aussi pour qu'il s'inscrive dans la durée. Ne serait-ce parce que tout ne sera pas possible tout de suite...

Il est vrai aussi qu'une hirondelle ne fait pas le printemps ! Mais elle l'annonce et... c'est pour cela que nous devons demeurer vigilants et exigeants. Nous pouvons donc saluer le retour des beaux jours, mais surtout en profiter pour reprendre des forces, car à la rentrée nous serons en première ligne sur tous ces sujets essentiels pour notre avenir.

Guyancourt, le 8 juin 2012
Marcel DUPUY
Secrétaire départemental

**Le changement, on l'attend !
...mais lequel ?**

L'annonce de la modification des rythmes scolaires a mobilisé toutes les attentions. Mais de nombreuses questions se posent : que devient l'APE ? Les stages de

*Le billet
d'humeur*

remise à
niveau
(pour les
collègues
de l'élémen-
taire c'est un

moyen de faire des heures sup...) ? La prime, maintenue cette année, de 400 euros pour les CE1 et CM2 ? Que dire sur le jour de carence ? Le service minimum ? Le LPC ? Les évaluations nationales ? Le socle commun ? L'annonce d'une nouvelle loi d'orientation ? La réforme de l'évaluation des enseignants ? La revalorisation salariale ? La réforme de la formation ? Quelle évolution des mouvements ? De l'éducation prioritaire ? Du lycée ? Quel avenir pour le collège ? ...

Pffff, voilà une rentrée qui s'annonce bien chargée. Allez en attendant, bonnes vacances à tous (enfin, même la météo nous interroge...) !

SOMMAIRE

- p2 : Rythmes / Évaluations / Revalo
- p3 : Édito / Billet d'humeur
- p4 : Rentrée / Ineat-exeat / Socle
- p5 : Temps partiel / Jeunes
- p6 à 10 : Mouvement 1^{er} degré
- p11 : Socle / Mutations / Éclair
- p12 : Carence / TPE

Rentrée prochaine : 1000 postes en plus...

La rentrée 2012 qui s'annonce aurait été catastrophique ; elle sera... très mauvaise. Les 1000 postes créés ne compenseront pas les dizaines de milliers de suppressions que nous connaissons depuis 5 ans. Mais mieux vaut mille postes de plus que mille postes de moins !

Concernant les Yvelines, voici ce qui est prévu pour l'instant, avec 65 postes à supprimer :

- Fermeture de 48 postes vacants de Rased (non occupés par des titulaires spécialisés) et redéploiement d'un certain nombre pour pourvoir les secteurs non couverts. Des collègues titulaires en Rased ont donc été contraints de changer de circonscription ou de secteur, selon les règles habituelles des mesures de carte scolaire.
- Suppression d'une vingtaine de postes de brigades vacants (BMD) assortie d'un redéploiement d'implantations de certains postes.

Quel va être le calendrier d'aujourd'hui ? La répartition académique des 1000 postes devait être communiquée aux Recteurs autour du 8 juin. Ceux-ci doivent réunir les Comités techniques académiques pour y présenter la répartition départementale qui devra se fonder sur des critères objectifs et transparents (taux d'encadrement, ruralité, taux de redoublement etc...). Il n'y aura pas de fléchage national du type Rased, maternelle, remplacement. En effet le ministère considère que les situations sont extrêmement diverses selon les académies... Dans la foulée, le comité technique départemental et le CDEN seront réunis pour affecter ces moyens.

Le SE-Unsa y défendra les situations les plus urgentes.

Communiquez-nous rapidement la situation de votre école (évolution des effectifs, Rased...), par mail à 78@se-uns.org.

Le SE-Unsa dénonce la gestion des ineat/exeat !

Après les résultats calamiteux des permutations informatisées, ce sont les exeat/ineat qui font l'objet d'une gestion désastreuse. La CAPD était très tardive l'année dernière (ce que nous avons vivement contesté) ? Elle l'est encore plus cette année, car reportée. Le prétexte ? Besoin d'un calibrage académique... Encore une fois, tout se joue au rectorat sans tenir compte de la situation des collègues !

Le SE-Unsa demande à ce que les demandes soient étudiées au plus tôt, afin que les ineat ne restent pas bloqués faute de décisions du DASEN des Yvelines.



L'an dernier, le SE-Unsa avait vigoureusement contesté le faible nombre d'exeat accordés et sera en première ligne cette année pour qu'un maximum de collègues puisse accéder à leur demande. Nous continuerons à demander que les personnes bénéficiant d'un ineat obtiennent de fait un exeat, quel que soit leur rang de classement, dès lors que cela ne pénalise pas les premiers classés.

À ce jour et en attendant le 21 juin, les services de la DSDEN nous ont envoyé le classement par barème des différentes demandes d'exeat du 78 : 117 demandes réglementaires (rapprochements de conjoint...); 81 demandes non-réglementaires (convenances personnelles). Par ailleurs, le nombre de demandes d'ineat pour le 78 est de 49, également classées par barème. Au moment où nous écrivons, nous ne connaissons pas encore les intentions de l'administration. À suivre donc...

Socle commun : moi je dis que...

La scolarité obligatoire commune jusqu'à la fin de la troisième date de près d'un demi-siècle et la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans depuis plus d'un demi-siècle. Il était temps que la Nation dise enfin (en 2005) ce qu'elle attend de cette école pour tous qui dure maintenant 10 ans. C'est ce qu'elle a fait avec le socle commun. La définition du socle n'est certes pas satisfaisante. À qui la faute ? Tant aux bureaucrates ministériels qui ne s'y sont pas penchés sérieusement qu'à ceux qui ont pesé de tout leur conservatisme pour imposer les connaissances disciplinaires, les micro-compétences là où on aurait eu besoin de compétences plus larges à acquérir sur un cycle.

Quand nous évaluons, sommes-nous sûrs que nos objectifs étaient bien choisis, nos critères pertinents ? Les avons-nous partagés avec d'autres ? Et les notes au dixième près ? Et les moyennes où on additionne une note pour un essai et une note pour un contrôle de verbes irréguliers ? C'est scientifique ? C'est fiable ? Ce n'est pas parce qu'on est habitué à un fonctionnement qu'il est bon ou qu'il faut en taire les défauts !

Que risque-t-on à changer un système qui classe, sélectionne, détruit l'estime de soi de près d'un tiers d'une génération ?

Pour le SE-Unsa, le socle et le LPC malgré tous leurs défauts sont les premiers outils tangibles de la continuité entre école et collège. A ce titre, nous devons défendre leur principe en étant exigeants sur la programmation de leur révision.

N'oubliez pas que de très nombreux collègues se sont investis dans la nouvelle logique et ne souhaitent pas qu'on revienne en arrière. Au contraire, ils veulent qu'on les aide à aller de l'avant.

À l'école, défendons le renseignement du LPC accompagné des évaluations habituelles en classe !

En revanche, il n'y a aucune obligation à remplir le LPC numérique. Le ministère a lui-même reconnu qu'il ne pouvait l'imposer tant qu'il n'y avait qu'une clé OTP pour le directeur.

Temps partiels, encore un droit ?



Les demandes de temps partiels ont été étudiées à la CAPD du 11 mai 2012.

Toutes les demandes de temps partiels à 50% de droit avaient été acceptées et par extension, celles concernant les mères de 3 enfants dont le dernier enfant avait moins de 8 ans.

Le SE-Unsa a interpellé l'administration afin que ce critère soit élargi aux 10 ans du dernier enfant, ce qui a permis à quelques demandes supplémentaires d'aboutir.

Nous avons également réaffirmé notre volonté d'accorder tous les 80% de droit.

C'est d'ailleurs grâce à notre intervention qu'il en a été ainsi

pour toutes les nouvelles demandes.

En ce qui concerne les recours, sur les 114 collègues ayant essuyé un refus, 68% ont obtenu satisfaction contre 32% l'année dernière. Les services ont reçu plus systématiquement les collègues qui le demandaient afin d'étudier leur demande de recours.

Ainsi, même si la situation semble s'être améliorée pour cette année, il reste à espérer que la situation des 80 % de droit devienne pérenne. Les collègues doivent pouvoir obtenir sans inquiétude leur temps partiel et cela sans avoir à subir les méandres des raisons de service ou les aléas d'une situation départementale déficitaire.

Carine AOUN-BOUDOT

Jeunes

Sur la formation, quels changements ?

Après une année où les professeurs des écoles stagiaires (PES) ont le sentiment d'avoir été livrés à eux-mêmes, un temps de formation devrait pouvoir être dégagé dans le premier degré en début d'année avec des moyens de remplacement.

Dans le département, on compte 250 PES qui ont droit à 330 heures de formation chacun. Ça va en faire des moyens à trouver !!! Mais les retraités ne sont pas loin de pointer le bout de leur nez !!!...

«*Le recours aux professeurs retraités pour assurer du tutorat voire compléter le service des enseignants stagiaires, qui pourrait passer de 18h à 15h, est une conséquence pour le ministre Vincent Peillon de ses 'mesures d'urgence' pour la rentrée 2012. Cela permettrait de passer le cap de la rentrée plus facilement, mais il s'agit d'une solution provisoire qui n'a pas vocation à être pérennisée*», déclare à l'AEF Christian Chevalier, secrétaire général du SE-Unsa lundi 4 juin 2012. Laurent Escure, secrétaire général de l'Unsa-Éducation, développe : «*Cette piste est provisoire, elle ne s'appliquerait aux enseignants stagiaires qu'en attendant de remettre en place une formation des enseignants*».

Stagiaires

La circulaire de rentrée 2012 sera réécrite rapidement pour donner de nouvelles orientations notamment sur la question de l'accompagnement des stagiaires.

Dans le second degré, les stagiaires bénéficieraient d'une décharge horaire de «trois heures» mais il ne faudrait pas que ce soit l'unique mesure en faveur du second degré... En effet, si c'est une avancée, elle ne peut être suffisante pour le SE-Unsa qui continue à revendiquer une réelle formation en alternance, en équilibrant plus les temps de classe et les temps de formation théorique.

C'est d'ailleurs ce que nous avons essayé de faire entendre au rectorat, réclamant ainsi des affectations sur des BMP de 9h afin de ne pas bloquer le mouvement (plus de 360 postes bloqués sur l'académie de Versailles l'année prochaine !).

La situation dans laquelle se trouvent de nombreux jeunes futurs collègues, souvent seuls sur le terrain, malgré l'évidente bonne volonté de leurs tuteurs (à l'inverse de certains corps d'inspection qui estiment que leur mission réside dans la sanction), est intolérable et en mène beaucoup droit dans le mur.

Il est plus que temps, désormais, de reconstruire la formation professionnelle des enseignants et des personnels d'éducation, socle indispensable à une refondation de l'École de la République.

Annabelle MORTON

Formation initiale : de nouvelles perspectives

Le Conseil d'État fixe au 31 juillet 2012 la date d'effet de sa décision du 28 novembre 2011 qui annulait une partie du nouveau dispositif de formation des enseignants. Par conséquent, à moins d'avoir les moyens budgétaires (4500 équivalents temps plein) permettant de décharger tous les stagiaires comme c'était le cas avant 2009, le ministère devra revoir une copie qui n'est pas la sienne. Il lui faudra publier de nouveaux arrêtés, conformes, en prenant l'avis du Haut Conseil de l'Éducation, ce que n'avait pas fait le ministre précédent. Ce nouvel avatar de la calamiteuse réforme de la «mastérisation» prouve si besoin était, l'urgence d'une totale remise à plat du dispositif. Vu le calendrier, une réforme de fond de la formation initiale telle que l'exige le SE-Unsa ne pourra s'appliquer avant la rentrée 2013. Celle-ci est vitale et nous sommes prêts à la négociation. D'ores et déjà et vu l'urgence de la rentrée prochaine, le SE-Unsa revendique une décharge horaire pour les stagiaires 2012.

Mouvement intra 2012... La 2^{ème} phase s'annonce laborieuse



Le pourcentage de collègues satisfaits lors de la première phase du mouvement s'améliore d'année en année grâce, notamment, aux vœux géographiques. 53,80% ont obtenu gain de cause sur 2210 enseignants à avoir participé.

425 restent néanmoins sans affectation et sont en attente d'un titre provisoire pour la rentrée.

L'administration, dans les Yvelines, continue à utiliser un système qui consiste à réétudier les fiches de vœux sollicités par les collègues en 1^{ère} phase et à essayer de les affecter en respectant péniblement des zones géographiques, ce qui entraîne parfois des mécontentements profonds, des demandes de révision d'affectation ou des conditions de travail rendues très difficiles. Le SE-Unsa revendique un réel deuxième mouvement, plus transparent, traité informatiquement comme le premier, pour lequel les collègues restés sans affectation auraient à reformuler des vœux.

Le groupe de travail relatif au 2^{ème} mouvement est prévu le 5 juillet et au vu de sa complexité, avec tous les PES à affecter prioritairement sur des postes classes, les affectations des TRS..., l'administration ne sera peut-être pas en mesure de donner à tous ceux restés sur le banc de touche leurs affectations. Il n'est pas tolérable non plus que les collègues (et encore pas tous !) soient informés de leur poste le jour du départ en vacances, voire le lendemain, ce qui ne leur permet pas de prendre contact avec leurs écoles et d'aborder la rentrée dans des conditions convenables.

Nous publions dans ce document, par ordre alphabétique des communes et par catégorie de postes, les barèmes minimaux requis cette année pour la 1^{ère} phase du mouvement intra.

Certains petits barèmes peuvent être liés à des priorités de carte scolaire.

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
ACHERES	DIR.EC.ELE	1	13.325
	DIR.EC.MAT	3	14.331
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	4	3.828
	ENS.CL.ELE	4	5.167
	ENS.CL.MA	8	12.167
	PSY.RESEAU	1	20.333
	BRIGADE	2	1.000
	ZIL	1	10.333
ADAINVILLE	ENS.CL.ELE	1	10.833
AIGREMONT	ENS.CL.ELE	1	7.333
	ENS.CL.MA	1	37.203
	BRIGADE	1	12.833
ALLAINVILLE AUX BOIS	BRIGADE	1	4.333
ANDRESY	DECH DIR	1	4.333
	DIR.EC.MAT	1	3.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	6.653
	BRIGADE	1	1.333
	ZIL	2	25.733
ARNOUVILLE LES MANTES	ENS.CL.MA	1	18.334
AUBERGENVILLE	DIR.EC.ELE	1	33.317
	DIR.EC.MAT	1	6.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	3	3.333
	ENS.CL.ELE	4	6.333
	ENS.CL.MA	3	9.833
	SEGPA - OPTION F	1	13.372
	T.R.S.	2	1.000
AUTEUIL	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	12.411
BAILLY	DIR.EC.ELE	1	33.628
	DIR.EC.MAT	1	6.108
	ENS.CL.ELE	1	18.833
	ENS.CL.SPE - OPTION C	2	25.244
BAZEMONT	ENS.CL.ELE	1	14.331
BENNECOURT	DIR.EC.MAT	1	5.069
	ENS.CL.MA	1	30.750
BEYNES	CP.ADJ.IEN	1	25.328
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	11.328
	ENS.CL.ELE	4	10.334
	BRIGADE	1	4.333
BLARU	DIR.EC.ELE	1	22.247

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
BOIS D ARCY	DECH DIR	1	6.267
	ENS.EC.APPL	1	24.194
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	6.833
	ENS.CL.MA	2	12.833
	T.R.S.	5	3.333
	BRIGADE	1	2.333
BOISSETS	DIR.EC.ELE	1	8.333
	ENS.CL.ELE	1	18.328
BONNELLES	ENS.CL.ELE	2	17.331
BONNIERES SUR SEINE	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	9.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	15.803
	ENS.CL.MA	2	7.333
BOUGIVAL	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	41.294
	ENS.CL.ELE	1	8.397
	BRIGADE	1	2.333
	ZIL	1	2.333
BREUIL BOIS ROBERT	ENS.CL.SPE - OPTION D	3	7.325
BREVAL	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	19.831
	ENS.CL.MA	1	21.833
BRUEIL EN VEXIN	ENS.CL.MA	1	21.497
BUC	ENS.CL.ELE	1	11.811
	BRIGADE	1	1.333
BULLION	DECH DIR S - OPTION C	1	12.833
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	8.206
	ENS.CL.ELE	1	13.781
	ENS.CL.SPE - OPTION C	1	7.333
	BRIGADE	1	3.983
CARRIERES SOUS POISSY	ANIM.SOU	1	35.600
	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	4.686
	CLIS.2.AUD - OPTION A	1	13.139
	DECH DIR	1	1.000
	DIR.EC.ELE	1	18.833
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	8.333
	ENS.CL.ELE - ENF VOYAGE	1	27.242
	ENS.CL.ELE	4	2.333
	ENS.CL.MA	5	2.500
	ENS.CL.SPE - OPTION D	1	27.319
	REFERENT	2	36.194
	BRIGADE	1	2.333
	ZIL	1	17.333

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
CARRIERES SUR SEINE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	3	4.333
	ENS.CL.ELE	3	11.086
	ENS.CL.MA	2	8.175
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	6.128
	BRIGADE	1	3.644
CERNAY LA VILLE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	9.333
	ENS.CL.ELE	1	11.828
	ENS.CL.MA	1	22.239
CHANTELOUP LES VIGNES	ANIM.SOU	2	8.333
	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	21.156
	DECH DIR	1	1.000
	ENS.CL.ELE	4	1.000
	ENS.CL.MA	2	3.803
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	36.250
	T.R.S.	2	1.333
	ZIL	2	1.333
CHATEAUFORT	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	24.333
	ZIL	1	2.983
CHATOU	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	3.333
	DIR.EC.MAT	1	37.250
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	7.333
	ENS.CL.ELE	5	5.333
	ENS.CL.MA	2	7.803
	PSY.RESEAU	1	15.325
	T.R.S.	5	2.289
	BRIGADE	2	4.333
	CHAUFOR LES BON.	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1
CHAVENAY	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	7.333
CHEVREUSE	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	13.833
	DIR.EC.MAT	1	16.333
	ENS.CL.MA	1	1.333
	ENS.CL.SPE - OPTION A	1	10.333
	ENS.CL.SPE - OPTION B	1	15.833
	MAITRE E	1	13.333
	T.R.S.	2	11.333
COIGNIERES	ZIL	1	14.317
	ULIS - OPTION D	1	1.333
CONDE SUR VESGRE	DIR.EC.ELE	1	17.328
CONFLANS STE HONORINE	T.R.S.	4	2.333
	DECH DIR	2	2.333
	DIR.EC.ELE	1	42.025
	EDUC ERPD - OPTION E	2	10.333
	EDUC ERPD	6	9.786
	ENS.APP.MA - APPLICAT	1	13.294
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	4.333
	ENS.CL.ELE - ENF VOYAGE	1	7.833
	ENS.CL.ELE	7	5.331
	ENS.CL.MA	6	11.831
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	39.436
	BRIGADE	6	1.000
	ZIL	1	18.333
CRESPIERES	ENS.CL.ELE	1	16.833
	ENS.CL.MA	2	19.831
CROISSY SUR SEINE	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	14.833
	DIR.EC.ELE	1	21.219
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	7.333
	ENS.CL.ELE	2	11.189
	ENS.CL.MA	1	10.333
	ZIL	1	8.297
DAMMARTIN EN SERVE	ENS.CL.ELE	1	19.589
	BRIGADE	1	9.167
ECQUEVILLY	ENS.CL.ELE	1	11.303
	ENS.CL.MA	1	13.325
	ZIL	1	2.333
ELANCOURT	DIR.EC.ELE	3	13.133
	DIR.EC.MAT	2	13.361
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	6	5.333
	ENS.CL.ELE	9	9.331

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
ELANCOURT	ENS.CL.MA	2	12.833
	PSY.RESEAU	1	21.736
	T.R.S.	4	6.331
	BRIGADE	4	2.333
	ZIL	1	5.333
	ULIS - OPTION D	1	3.333
EPONE	ENS.CL.ELE	1	10.497
	BRIGADE	2	5.319
EVEQUEMONT	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	4.333
FLINS SUR SEINE	ENS.CL.ELE	1	13.833
	ENS.CL.MA	1	13.828
FOLLAINVILLE DEN.	BRIGADE	1	1.000
	ENS.CL.MA	1	11.253
FONTENAY LE FLEURY	ENS.CL.ELE	1	10.333
	ENS.CL.MA	2	11.333
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	19.333
	SEGPA - OPTION F	2	6.325
	BRIGADE	1	4.333
FONTENAY ST PERE	ENS.CL.ELE	2	16.833
FRENEUSE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	9.331
	BRIGADE	1	4.983
	ZIL	1	32.239
GARANCIERES	ENS.CL.ELE	1	20.294
GARGENVILLE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	10.350
	ENS.CL.ELE	2	15.834
	ULIS - OPTION D	1	10.917
GAZERAN	ENS.CL.SPE - OPTION D	1	9.956
GOMMECOURT	ENS.CL.MA	1	12.331
GOUSSONVILLE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	4.333
GRESSEY	DIR.EC.MAT	1	16.333
GUERNES	ENS.CL.MA	1	9.570
GUERVILLE	ENS.CL.MA	1	14.828
GUYANCOURT	CP.ADJ.IEN	1	31.250
	CP.EPS	1	14.939
	DIR.ET SPE - CL.UNIQUE	1	27.919
	ENS.EC.APPL	1	2.325
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	12.331
	ENS.CL.ELE	7	12.425
	ENS.CL.MA	6	10.139
	SEGPA - OPTION F	1	17.831
	MAITRE E	1	38.556
	T.R.S.	1	7.333
	BRIGADE	1	3.000
ZIL	2	5.197	
HARDRICOURT	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	5.333
	ENS.CL.MA	2	19.333
HARGEVILLE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	5.333
	ENS.CL.MA	1	17.828
HERMERAY	ENS.CL.MA	1	26.675
HOUDAN	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	24.328
	DIR.EC.ELE	1	21.061
HOUILLES	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	3.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	8.206
	ENS.CL.ELE	4	8.333
	ENS.CL.MA	6	10.744
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	6.333
	MAITRE E	1	40.258
ISSOU	BRIGADE	3	1.333
	ZIL	1	2.989
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	5.333
	ENS.CL.ELE	1	9.833
	ENS.CL.MA	1	9.333
JAMBVILLE	PSY.RESEAU	1	18.239
	DIR.EC.ELE	1	4.583
JEUFOSSE	ENS.CL.MA	1	16.833
JOUY EN JOSAS	ENS.CL.ELE	2	9.017
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	9.206
L ETANG LA VILLE	ENS.CL.ELE	1	23.331
	BRIGADE	1	3.567

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
L ETANG LA VILLE	ENS.CL.ELE	1	23.331
	BRIGADE	1	3.567
LA BOISSIERE ECOLE	EDUC ERPD - OPTION E	2	3.333
	EDUC ERPD	4	4.333
	PSY.RESEAU	1	22.833
LA CELLE ST CLOUD	DIR.EC.MAT	1	3.250
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	4	6.333
	ENS.CL.ELE	5	5.083
	ENS.CL.MA	4	6.833
	ENS.CL.SPE - OPTION D	1	23.183
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	18.831
	PSY.RESEAU	1	35.217
	BRIGADE	1	1.333
	ULIS - OPTION D	1	3.333
LA VERRIERE	EDUC ERPD - OPTION E	2	2.333
	EDUC ERPD	5	3.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	5.994
	ENS.CL.ELE	5	5.206
	ENS.CL.MA	1	15.333
	MAITRE G	1	28.853
LE CHESNAY	CP.ADJ.IEN	1	22.333
	CP.AR.PL	1	12.333
	CP.EPS	1	22.731
	DIR.EC.MAT	2	4.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	3	5.831
	ENS.CL.ELE	5	5.047
	ENS.CL.MA	1	19.167
	T.R.S.	5	1.333
	BRIGADE	2	2.333
ZIL	2	3.333	
LE MESNIL LE ROI	CP.EPS	1	34.186
	T.R.S.	5	2.333
	ENS.CL.ELE	1	3.000
LE MESNIL ST DENIS	ENS.CL.MA	1	8.833
	BRIGADE	2	3.081
	ENS.CL.MA	1	8.833
LE PECQ	T.R.S.	1	10.333
	DIR.EC.ELE	1	12.550
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	8.333
	ENS.CL.ELE	6	5.953
	ENS.CL.MA	2	7.428
	REFERENT	2	20.833
	BRIGADE	1	2.333
ZIL	1	3.333	
LE PERRAY EN YVELINES	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	30.208
	ENS.CL.MA	2	18.325
LE PORT MARLY	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	17.078
	ENS.CL.ELE	1	6.334
	BRIGADE	1	4.817
LE VESINET	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	12.333
	ENS.CL.ELE	2	17.083
	ENS.CL.MA	3	5.333
	T.R.S.	1	2.833
	ZIL	1	32.225
LES ALLUETS LE ROI	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	6.331
LES BREVIAIRES	ENS.CL.ELE	1	16.328
LES CLAYES SOUS BOIS	ENS.CL.ELE	1	24.333
	ENS.CL.MA	8	10.333
	BRIGADE	2	3.333
	ZIL	1	19.828
LES ESSARTS LE ROI	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	23.331
	ENS.CL.ELE	1	15.831
	ENS.CL.SPE - OPTION D	1	26.256
LES LOGES EN JOSAS	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	6.833
	ENS.CL.SPE - OPTION C	1	9.242
LES MUREAUX	ANIM.SOU	6	3.333
	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	23.231
	DECH DIR	2	2.333

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
LES MUREAUX	DIR.EC.MAT	1	24.242
	ENS.EC.APPL	1	36.228
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	4.331
	ENS.CL.ELE	7	1.333
	ENS.CL.MA	11	1.333
	ENS.CL.SPE - OPTION D	3	18.328
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	3	28.197
	MAITRE E	1	33.227
	T.R.S.	2	1.000
	BRIGADE	1	2.333
	ZIL	3	3.333
LIMAY	ULIS - OPTION D	1	3.917
	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	2.333
	DECH DIR	1	1.333
	DIR.EC.MAT	2	9.833
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	5.333
	ENS.CL.ELE - ENF VOYAGE	1	7.333
	ENS.CL.ELE	2	11.333
	ENS.CL.MA	3	9.594
	MAITRE E	1	28.319
	BRIGADE	1	1.333
ZIL	2	9.333	
LIMETZ VILLEZ	ENS.CL.ELE	1	19.333
LOUVECIENNES	DIR.EC.ELE	1	5.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	38.422
	ENS.CL.ELE	1	22.922
	ENS.CL.MA	2	11.331
MAGNANVILLE	BRIGADE	2	1.333
	DIR.EC.ELE	2	12.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	13.950
	ENS.CL.ELE - CL HR AMEN	1	18.167
	ENS.CL.ELE	1	29.833
MAGNY LES HAMEAUX	ENS.CL.MA	4	22.333
	BRIGADE	1	5.436
	DIR.EC.ELE	1	17.989
MAISONS LAFFITTE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	13.833
	ENS.CL.ELE	2	12.833
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	8.333
	ENS.CL.ELE	2	9.667
MANTES LA JOLIE	ENS.CL.MA	3	10.333
	BRIGADE	1	3.333
	ANIM.SOU	7	1.000
	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	35.144
	CP.ADJ.IEN	1	32.600
	CP.EPS	2	6.833
	DECH DIR	1	2.833
	DIR.EC.ELE	3	10.542
	DIR.EC.MAT	5	13.519
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	5	3.333
	ENS.CL.ELE	6	4.333
	ENS.CL.MA	12	1.000
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	20.169
	MAITRE G	1	17.333
	PSY.RESEAU	3	17.333
MANTES LA VILLE	BRIGADE	3	1.000
	ZIL	6	1.331
	SEGPA - OPTION F	1	22.833
	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	11.331
	CP.ADJ.IEN	1	17.833
	CP.EPS	1	29.728
	DIR.EC.MAT	1	34.203
	ENS.CL.ELE	6	2.983
	ENS.CL.MA	3	1.000
	MAITRE G	1	35.583
LES MUREAUX	PSY.RESEAU	2	24.294
	MAITRE E	1	16.167
	T.R.S.	3	5.833
	ZIL	1	1.000

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
MARCQ	BRIGADE	1	4.147
MAREIL MARLY	ENS.CL.MA	1	30.203
MAREIL SUR MAULDRE	DIR.EC.MAT	1	4.333
MARLY LE ROI	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	18.333
	DIR.EC.ELE	2	20.336
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	10.267
	ENS.CL.ELE	4	12.431
	ENS.CL.MA	1	13.983
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	29.319
	MAITRE G	1	15.339
	BRIGADE	1	2.333
MAULE	DIR.EC.ELE	1	19.331
	DIR.EC.MAT	1	11.833
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	30.739
	ENS.CL.ELE	1	36.317
MAULETTE	PSY.RESEAU	1	8.331
	ENS.CL.MA	1	20.333
MAURECOURT	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	4.333
MAUREPAS	ENS.CL.ELE - ENF VOYAGE	1	27.256
	ENS.CL.ELE	5	12.325
	ENS.CL.MA	3	14.833
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	19.333
	ZIL	1	6.833
	SEGPA - OPTION F	1	6.831
MERE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	17.511
	BRIGADE	1	7.333
MEULAN	ENS.CL.MA	1	16.497
	T.R.S.	3	1.000
	ZIL	1	19.303
MEZIERES / SEINE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	8.333
MEZY SUR SEINE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	13.331
MOISSON	ENS.CL.ELE	1	11.831
MONTESSON	DECH DIR	1	4.147
	DECH DIR S - OPTION D	1	2.333
	DIR.EC.MAT	2	3.333
	ENS.CL.ELE	2	5.333
	ENS.CL.MA	4	10.497
	ENS.CL.SPE - OPTION D	1	25.747
	ZIL	1	13.333
MONTFORT LAMAURY	ENS.CL.MA	3	17.833
	SEGPA - OPTION F	1	5.322
	ZIL	1	36.250
	ULIS - OPTION D	1	6.189
MONTIGNY LE BRETONNEUX	DIR.EC.ELE	2	20.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	6.903
	ENS.CL.ELE	6	14.331
	ENS.CL.MA	6	7.581
	BRIGADE	2	5.167
	ZIL	1	11.881
	ULIS - OPTION D	1	7.833
MORAINVILLIERS	DIR.EC.ELE	1	3.333
	DIR.EC.MAT	2	2.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	9.333
	ENS.CL.ELE	1	10.914
	ENS.CL.MA	1	22.333
	BRIGADE	1	1.000
MOUSSEAUX/ SEINE	BRIGADE	1	4.483
NEAUPHLE LE CHATEAU	DIR.EC.ELE	1	28.233
	ENS.CL.ELE	1	31.247
NEAUPHLE LE VIEUX	ENS.CL.ELE	1	29.244
NOISY LE ROI	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	3	15.833
	ENS.CL.ELE	2	20.333
	ENS.CL.MA	1	11.328
	SEGPA - OPTION F	1	20.453
	ZIL	1	5.333
OINVILLE/MONTCIENT	DIR.EC.ELE	1	7.319
ORGERUS	DIR.EC.MAT	1	9.178
ORGEVAL	ENS.CL.ELE	1	29.742

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum	
ORPHIN	ENS.CL.ELE	1	19.844	
	BRIGADE	1	9.828	
PLAISIR	DECH DIR	1	7.833	
	DIR.EC.MAT	1	17.333	
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	9.025	
	ENS.CL.ELE	7	11.333	
	ENS.CL.MA	4	13.833	
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	13.833	
	T.R.S.	3	3.333	
	BRIGADE	3	3.000	
	ZIL	1	4.981	
	REFERENT	2	26.256	
	POISSY	ANIM.SOU	2	24.556
CLIS.1.MEN - OPTION D		2	4.331	
DECH DIR		1	3.333	
DIR.EC.ELE		2	19.714	
DIR.EC.MAT		2	20.831	
ENS.EC.APPL		1	2.333	
ENS.CL.ELE - ANGLAIS		3	5.331	
ENS.CL.ELE		3	6.331	
ENS.CL.MA		7	1.000	
MAITRE E		1	12.333	
T.R.S.		6	1.000	
PORCHEVILLE	BRIGADE	3	1.000	
	DIR.EC.MAT	1	9.833	
	ENS.CL.ELE	1	10.825	
PRUNAY LE TEMPLE	ENS.CL.MA	1	26.750	
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	14.333	
	ENS.CL.MA	1	13.144	
RAMBOUILLET	DIR.EC.MAT	1	7.331	
	ENS.EC.APPL	1	19.342	
	ENS.CL.ELE	1	28.194	
	ENS.CL.MA	2	26.119	
	SEGPA - OPTION F	1	14.911	
	T.R.S.	1	18.833	
	BRIGADE	1	17.086	
ZIL	1	22.833		
RICHEBOURG	REFERENT	1	36.297	
	DIR.EC.ELE	1	17.594	
ROCQUENCOURT	ENS.CL.MA	1	24.833	
	DIR.EC.ELE	1	19.319	
ROSAY	ZIL	1	23.475	
	DIR.EC.ELE	1	12.833	
ROSNY SUR SEINE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	2.333	
	DIR.EC.ELE	1	16.328	
SARTROUVILLE	ENS.CL.ELE	2	13.036	
	BRIGADE	1	3.333	
	ANIM.SOU	2	20.331	
	DECH DIR	3	3.333	
	DIR.EC.ELE	1	29.239	
SENLISSÉ	DIR.EC.MAT	2	20.233	
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	4.333	
	ENS.CL.ELE	5	1.333	
	ENS.CL.MA	10	1.000	
	ENS.CL.SPE - OPTION D	1	22.228	
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	7.333	
	BRIGADE	3	1.331	
	ZIL	1	25.739	
	SEPTEUIL	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	4.333
	SONCHAMP	ENS.CL.ELE	2	20.833
BRIGADE		1	10.392	
ST ARNOULT EN YVELINES	ENS.CL.SPE - OPTION F	2	7.803	
	BRIGADE	1	8.483	
	ENS.CL.ELE	1	22.333	
	ENS.CL.MA	1	18.333	
YVELINES	MAITRE E	1	10.333	
	BRIGADE	1	11.747	
	ZIL	1	21.333	

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
ST ARNOULT EN YVELINES	ENS.CL.ELE	1	22.333
	ENS.CL.MA	1	18.333
	MAITRE E	1	10.333
	BRIGADE	1	11.747
	ZIL	1	21.333
ST CYR L ECOLE	DECH DIR	1	4.983
	DIR.EC.ELE	1	37.086
	DIR.EC.MAT	1	27.533
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	6.333
	ENS.CL.ELE	5	7.306
	ENS.CL.MA	4	13.325
	REFERENT	1	24.236
	ZIL	1	4.333
ST GERMAIN EN LAYE	DIR.APP.EL	1	31.208
	DIR.EC.ELE	1	17.794
	DIR.EC.MAT	2	27.211
	ENS.EC.APPL	7	2.333
	ENS.APP.MA - APPLICAT	2	4.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	9.333
	ENS.CL.ELE	12	11.331
	ENS.CL.MA	11	8.333
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	34.244
	MAITRE G	1	27.417
	PSY.RESEAU	1	32.075
	T.R.S.	3	4.333
	BRIGADE	3	1.333
	ZIL	2	3.333
ST LEGER EN YVELINES	DIR.EC.ELE	1	19.331
	ENS.CL.ELE	1	28.256
St M. DE BRETHENC.	ENS.CL.MA	1	8.814
ST MARTIN DES CHAMPS	DIR.EC.ELE	1	18.331
	ENS.CL.ELE	1	12.333
ST MARTIN LA GARENNE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	2.333
	ENS.CL.MA	1	24.731
ST NOM LA BRETECHE	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	25.731
	DECH DIR	1	11.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	6.200
	ENS.CL.ELE	1	18.333
	BRIGADE	1	1.000
ST REMY L HONORE	DIR.EC.ELE	1	35.086
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	11.833
ST REMY LES CHEVREUSE	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	25.806
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	11.311
	ENS.CL.ELE	1	21.711
	ENS.CL.MA	2	5.961
	ZIL	2	4.914
TOUSSUS LE NOBLE	ENS.CL.ELE	3	10.319
	ENS.CL.MA	1	17.331
TRAPPES	ANIM.SOU	5	2.978
	DIR.EC.ELE	1	19.747
	ENS.EC.APPL	1	1.333
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	8	3.333
	ENS.CL.ELE	15	2.000
	ENS.CL.MA	7	5.833
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	2	10.331
	PSY.RESEAU	1	32.750
	T.R.S.	1	5.333
	BRIGADE	4	3.331
	ZIL	4	4.325
		ENS.CL.SPE - OPTION D	1
TRIEL SUR SEINE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	24.333
	ENS.CL.ELE	1	13.331
	ENS.CL.MA	1	24.958

Commune	Type de poste	Nombre d'arrivée	Barème minimum
VAUX SUR SEINE	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	5.333
	BRIGADE	2	1.000
VELIZY VILLACOUBLAY	CLIS.1.MEN - OPTION D	1	19.333
	DIR.EC.ELE	2	12.461
	DIR.EC.MAT	1	10.411
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	3	4.333
	ENS.CL.ELE	3	6.333
	ENS.CL.MA	5	13.333
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	31.708
	SEGPA - OPTION F	1	6.317
	MAITRE E	1	18.311
	BRIGADE	2	1.333
	ZIL	2	17.833
VERNEUIL SUR SEINE	DIR.EC.ELE	1	36.567
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	2	6.333
	ENS.CL.ELE - ENF VOYAGE	1	2.833
	ENS.CL.ELE	1	33.047
	ENS.CL.MA	6	9.333
	SEGPA - OPTION F	1	10.833
	ZIL	1	1.000
VERNOUILLET	DIR.EC.MAT	2	17.333
	ENS.CL.MA	3	14.997
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	24.244
	BRIGADE	1	1.000
VERSAILLES	DECH DIR	1	4.950
	DIR.APP.EL	1	22.200
	DIR.EC.ELE	1	11.281
	DIR.EC.MAT	1	33.525
	ENS.EC.APPL	7	3.333
	ENS.CL.ELE - ALLEMAND	1	3.000
	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	5	4.336
	ENS.CL.ELE - CHAM	2	24.325
	ENS.CL.ELE	11	2.322
	ENS.CL.MA	14	8.139
	ENS.ELE.PRIMO. ARRIV	1	21.267
	MAITRE G	1	22.783
	PSY.RESEAU	1	17.931
	T.R.S.	5	6.811
BRIGADE	8	2.331	
ZIL	4	17.167	
	ULIS - OPTION D	1	4.833
VERT	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	5.333
	ENS.CL.MA	1	24.333
VILLENES SUR SEINE	DIR.EC.ELE	1	18.833
	ENS.CL.ELE	2	9.833
	ENS.CL.MA	2	9.833
	ZIL	1	2.333
VILLEPREUX	DECH DIR	1	25.242
	DIR.EC.MAT	1	4.333
	ENS.EC.APPL	1	36.531
	ENS.CL.ELE	2	12.333
	ENS.CL.MA	1	25.386
VILLETTE	ZIL	1	16.328
VILLIERS ST FREDERIC	DIR.EC.ELE	1	17.333
	BRIGADE	1	9.333
VIROFLAY	ENS.CL.ELE - ANGLAIS	1	12.869
	ENS.CL.ELE	3	19.775
	ENS.CL.MA	4	8.919
	BRIGADE	2	1.000
VOISINS LE BRETONNEUX	DIR.EC.MAT	1	17.333
	ENS.CL.ELE	1	24.831
	ENS.CL.MA	5	15.831
	ZIL	1	15.042
	ULIS - OPTION D	1	13.833

Non au jour de carence !

La circulaire concernant la journée de carence en cas d'arrêt maladie vient de paraître. Les collègues y apprendront entre autres, que des régularisations rétro-actives seront effectives dès le mois de mai, les journées de carence s'appliquant depuis le 1^{er} janvier 2012, et que le montant de cette retenue est d'un trentième de la rémunération normalement perçu.

Plusieurs congés ne sont pas concernés par cette mesure :

- Congé de longue maladie, longue durée, grave maladie (non titulaires)
- Congé maternité, congés supplémentaires lié à l'état pathologique (grossesse, de couches) dans ce cas vous devez renvoyer le premier volet de votre arrêt maladie qui précise le motif, congé paternité, congé d'adoption
- Congé d'accident de service ou maladie professionnelle

Le SE-Unsa continue à dénoncer cette mesure choquante et injuste, qui s'est insérée dans une campagne de dénigrement des salariés dès lors qu'ils seraient en arrêt maladie, suspectés d'être des fraudeurs potentiels. Ce jour de carence représente une amputation de plus sur les revenus et s'ajoute aux nombreuses mesures qui ont contribué à diminuer notre pouvoir d'achat.

Carine AOUN-BOUDOT

NON
au jour de
carence

Signez et faites signer la pétition lancée par l'Unsa-Éducation et tous ses syndicats, pour la suppression du jour de carence. Cette disposition injuste pénalise tous les personnels dont l'état de santé nécessite un arrêt de maladie.

Pour signer la pétition :
<http://petition.unsa-education.org/>

TPE

Voter c'est décider !

Cher(e)s Collègues,

Les élections dans les TPE (entreprises de 1 à 10 salariés) vont se dérouler du 28 novembre au 15 décembre 2012. L'Unsa doit réussir ce scrutin. Ces résultats participeront à notre repré-

sentativité générale mais aussi à notre représentativité dans certaines branches professionnelles (sport, animation, coiffure, métallurgie régionale...).

Vous pouvez, vous aussi, participez à la réussite de l'Unsa à ces élections. Chacune, chacun le peut, même si vous n'êtes pas personnellement concerné par ce scrutin

Ces élections concernent environ 4 millions de salariés très isolés et souvent coupés du fait syndical. Vous en connaissez sûrement plusieurs. Nous souhaitons, par le biais d'une enquête, mieux les connaître. Nous souhaitons également leur fournir des informations spécifiques.

Pour ce faire, nous proposons que chaque adhérent récupère au moins une adresse électronique d'un électeur TPE de son environnement (familial, professionnel, relationnel...).

Qui ne connaît pas un salarié de TPE ? Demandez-lui son adresse électronique et renvoyez-la au SE-Unsa 78. Cette adresse sera exclusivement utilisée pour adresser 4 ou 5 mails avant les élections.

Chaque adhérent de l'Unsa peut donner une adresse d'électeur/électrice de TPE... C'est possible si on le décide.

C'est rapide, car nous avons préparé un tract, disponible en téléchargement sur le site de l'Unsa (www.unsa.org), pour aller à rencontre des salariés de votre entourage.

Vous m'excuserez d'avoir été un peu insistant sur cette question. Il me semblait important d'être précis pour que chacune et chacun mesure l'importance de cette élection et le fait que nous pouvons toutes et tous, nous y impliquer pour réussir ensemble dans et pour l'Unsa.

Cordialement,
Marcel DUPUY

TPE

Salarié(e)s à part entière !

Les élections TPE se dérouleront
du 28 novembre au 12 décembre 2012

*Vous connaissez des salarié(e)s
travaillant dans une TPE,
(entreprise de moins de 10 salariés)
faites nous remonter
leurs coordonnées*

Nom : _____

Prénom : _____

Secteur d'activité : _____

Entreprise : _____

Courriel personnel : _____

À retourner à Unsa 78
BP 28
78041 GUYANCOURT CEDEX

UNSa